



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTRUCTION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS-FOYER : RÉSIDENCE SOCIALE

Formation septembre 2020

Sommaire

- 1. Cadre réglementaire (rappel) p.3**
- 2. Instruction du dossier et exercices cas pratique p.16**
- 3. Saisir dans l'outil Galion p.30**
- 4. Acomptes et solde (Annexes) p.71**

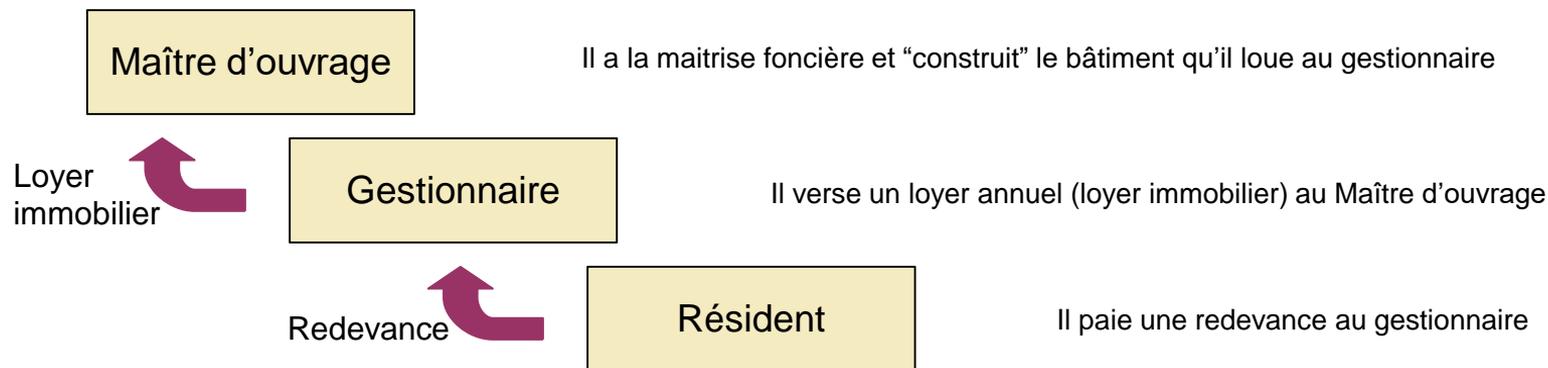
1. Cadre réglementaire (rappel)

Définition

- **Articles L 633-1 et suivants du CCH et R 832-20**
- Sont considérés comme logements-foyers les établissements à caractère social qui assurent le logement dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés ainsi que, le cas échéant, diverses prestations annexes telles que blanchissage, service de soins ou services sociaux éducatifs.
- Ces logements sont soumis à une redevance et non à un loyer

Les caractéristiques du mode de gestion

- Souvent le maître d'ouvrage n'est pas le gestionnaire de la structure
- Convention entre gestionnaire / propriétaire



Obligation pour le Maître d'Ouvrage de retrouver un gestionnaire en cas de défaillance

Les maîtres d'ouvrage

1. Les sociétés d'économie mixte (SEM) ayant pour objet statutaire la réalisation de logements
2. Les collectivités territoriales ou leurs groupements, à condition que :
 1. aucun organisme de logement social ne soit en mesure d'intervenir sur leur territoire,
 2. ces collectivités ne soient pas délégataires des aides à la pierre.
3. Les organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), PLAI, et PLUS pour les opérations mixtes et sous réserve que les PLAI soient majoritaires. **cf L-365-1 du CCH** => agrément de type 1. Liste MOI : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/agrement-relatif-a-la-maitrise-d-ouvrage-d-a6739.html>
4. Les OPH et les entreprises sociales pour l'habitat (ESH)
5. Les établissements de santé public ou privé (financement PLS)

Les gestionnaires

- Le maître d'ouvrage peut gérer la structure en direct
- Ou
- Gestion par un tiers liés au maître d'ouvrage par un contrat, notamment :
 - CCAS de la collectivité locale
 - Associations (pour le PLAI : associations agréées pour la gestion locative sociale)
 - Fondations...

Caractéristiques du bâti

Arrêté du 17 octobre 2011 abrogeant l'arrêté du 16 juin 1996 (notamment annexe III)

- **Parties privatives (meublées)** En acquisition-amélioration, les surfaces habitables minimales peuvent être inférieures de 10% si le bâtiment ne permet pas de respecter les minimas

Type de logement	Composition des logements (meublés ou non meublés)	Surface habitable minimale en m ²
I	Une pièce principale	1 occupant : 12 2 occupants : 18 3 occupants : 24
I'	Une pièce principale	20
I bis	Une pièce principale (+ une cuisine)	30
II	Deux pièces principales + cuisine	46
Logement de + de 2 pièces principales	Par pièce principale supplémentaire	+ 14

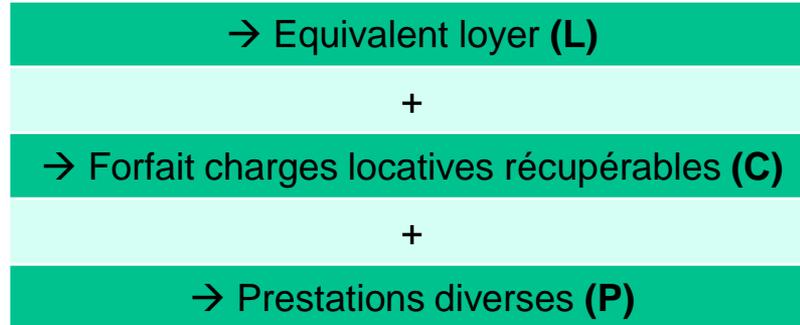
Type I : non autorisé pour logements foyers destinés aux Personnes Âgées et Handicapées ! Et pour le PLS plus généralement

Caractéristiques du bâti

- Parties communes aux résidents. Ces espaces sont payés par les redevances.
- Exemples :
 - salle commune (souvent < à 50m², au-delà la réglementation ERP s'applique sur cet espace), restaurant
 - espace accueil
 - bureaux du personnel administratif ou/et soignant
 - espace laverie
 - espace détente, internet, animation...
 - locaux soins adaptés

La redevance

- La redevance totale est la somme acquittée mensuellement par le résident au gestionnaire, en contrepartie de son occupation des locaux. Elle donne lieu à un avis d'échéance.
- Elle se compose d'un :



La redevance : L+ C

- Équivalent loyer + Charges locatives récupérables = Base de détermination de l'APL (APL-foyer)
 - Charges récupérables : décret n° 87-713 du 26 août 1987 (ex : électricité, eau, chauffage, etc)
- Encadrée par l'article R. 353-158 du CCH et la convention APL tripartite (article 11)
 - La part maximale de la redevance assimilable au **(L+C)** est fixée annuellement (*cf. avis du 21 janvier 2020*).
 - Elle est déterminée selon la typologie de logement, de financement, et par la zone géographique (*pas de notion de prix au m²/su*)

La redevance : P

Les prestations se déclinent en 2 groupes :

- Les **prestations annexes** automatiquement intégrées dans la redevance (environ 10%), notamment :

- l'amortissement du mobilier.

Elles figurent dans la convention APL (article 12)

- Les **prestations facultatives** : doivent être réellement en option et mentionnées comme telles

- Limitées aux besoins effectifs des résidents tels que définis par le projet social (ex : internet...)

Elles doivent obligatoirement figurer dans le titre d'occupation.

Décomposition de la redevance

L+C Part loyer et charges plafonnée et couverte par l'APL	Equivalent loyer	Remboursement des charges liées à l'investissement (annuités d'emprunts et de reconstitution des fonds propres)	Part loyer versé au bailleur
		PCRC	
		Frais de gestion patrimoniale	
		Primes assurance	
		TFPB	
	Equivalent charges locatives	Frais de siège du gestionnaire	Coûts de gestion à communiquer au plus tôt
		Frais fixes du personnel administratif	
		Menu entretien	
		Provisions pour gros entretien	
		Services rendus à l'usage de la chose louée (fluides)	
P Hors assiette APL	Prestations annexes obligatoires que le gestionnaire peut imposer	Dépenses d'entretien courant	Limitées aux besoins effectifs des résidents : Internet, Laverie, etc.
		Immobilier, fourniture et blanchissage de la literie	
	Prestations facultatives		

Les types de logements-foyers

Articles L 633-1 et suivants du CCH et R832-20

- La Résidence Sociale
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs – Foyer de Travailleurs Migrants (avant 1995)
- Le Foyer Personnes Âgées / Handicapées

Financement des logements-foyers

Type de public	Modalités de financement	Source	Structures
Personnes âgées	PLS, PLUS exceptionnellement si destiné à des personnes aux ressources très modestes (ex. SOS habitat et soins en IDF)	Circulaires prog. 2006, 2007	MARPA, Résidence autonomie (ex EHPA), EHPAD
Personnes handicapées	PLS, PLUS exceptionnellement	Circulaires prog. 2006, 2007	foyers d'hébergement, foyers de vie ou « occupationnels », les FAM (MAS exclues : article 45 loi DALO)
Résidences sociales	PLAI, voire PLUS exceptionnellement	Circulaire du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales	Dont FJT, pensions de famille, résidences accueil et ex-FTM

- Tableau récapitulatif : http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/spip.php?page=article_print&id_article=1527
- « Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté » - DGAS et DGALN (novembre 2008) : <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/guide-des-dispositifs-d-hebergement-et-de-logement-a469.html>

2. Instruction du dossier et exercices cas pratique

- a. Vérification des pièces et recherche d'informations dans le dossier
- b. Calculs
- c. Cas pratique

Vérification des pièces et recherche d'informations dans le dossier

Les étapes de l'instruction d'un dossier de logement-foyer sont les mêmes que pour l'instruction des logements ordinaires :

- Complétude du dossier (Arrêté du 5 mai 2017, D331-6 du CCH)
- Étude du prix de revient : charge foncière ou immobilière, coût des travaux, coût des prestations intellectuelles et honoraires (Le coût du mobilier n'est pas pris en compte)
- Étude du plan de financement
- Pour les RS : Calcul de la subvention (Arrêté du 5 mai 1995 relatif aux subventions de l'Etat et aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés + Arrêté du 17 octobre 2011) (cf.MMS du territoire de gestion)

Rappel : *Le montant de la subvention se calcule de la même façon que pour les logements ordinaires (assiette $= [(VB * CS * SU) * (1 + MQ + ML) + (CFG * NG)]$ ou forfait). La formule du CS est différente de celle utilisée pour les logements ordinaires. On remplace la valeur $20m^2$ par $38 m^2$: $CS = 0.77 * (1 + (NL * 38m^2 / SU))$ (cf. guide de la surface utile février 2008 – page 19)*

- Vérification et calcul de la surface utile et SLC
- Décision d'agrément
- Convention APL

Point supplémentaire : mise en place d'un comité de Pilotage (COPIL) pour l'élaboration du projet social

Calculs

Pour les résidences sociales : Calcul de la subvention (arrêté du 5 mai 1995 modifié par l'arrêté du 10 juin 1996)

Rappel : Le montant de la subvention se calcule de la même façon que pour les logements ordinaires (assiette = $[(VB * CS * SU) * (1 + MQ + ML) + (CFG * NG)]$ ou forfait).

La formule du CS est différente de celle utilisée pour les logements ordinaires. On remplace la valeur 20m² par 38 m² :

$CS = 0.77 * (1 + (NL * 38m^2 / SU))$ (cf. guide de la surface utile février 2008 – page 19)

VB = 1694 € (année 2020),

CS = Coefficient de structure,

SU = Surface utile

(MQ+ML) ou CM = (Majoration Qualité + Majoration Locale) ou Coefficient de majoration

NG = Nombre de garages

CFG = Coût forfaitaire des garages

- Cette différence s'explique par le fait qu'on attribue un forfait de 18 m² de surface collective à chaque chambre du foyer, augmentant ainsi la S.U.
- MQ spécifique aux foyers (chapitre IV arrêté du 17 octobre 2011) (SLC > (18m²*nbre logt), qualité environnementale et performance énergétique, accessibilité en Acquisition-Amélioration)
- Pas de marges loyers puisqu'il s'agit d'une redevance
- CFG : coût forfaitaire unitaire des garages appliqué à leur nombre (NG), pris en compte dans la limite de la moitié du nombre de logements que compte l'opération (cf. article 1 arrêté du 5 mai 1995)

Présentation du cas pratique

Il s'agit de mettre en application les éléments vus sur l'analyse et instruire un dossier de financement résidence sociale.

L'exercice porte sur l'instruction d'une opération de 74 logements PLAI en acquisition-amélioration (**instruire avec les règles de financement 2020**).

Le programme se situe sur la commune d'Orly (Val-de-Marne 94) dont le taux en LLS est de 58% environ

L'opération n'est pas localisée dans un quartier prioritaire de la ville (QPV). Et se situe à moins de 250 m du TSCP Orly-Senia.

Règles de financement 2020 pour les résidences sociales DRIHL94 :

Taux subvention principale : 10%

Taux prime d'insertion Ile-de-France : **3% pour les communes dont le taux LLS > 35%**

5% pour les communes dont le taux LLS entre 25 et 35%

8% pour les communes dont le taux LLS < 25%

Pour rappel : le taux de TVA PLAI 2020 = 5,5%

Complétude du dossier et calcul de la surface utile et SLC

Vérification de la complétude du dossier

Le dossier est-il complet ? (arrêté du 5 mai 2017)

- Si oui, commencer l'étude du dossier et l'instruction.
- Si non, quelles sont les pièces manquantes ?

Calcul de la surface utile et SLC

Retrouver dans le dossier d'instruction le tableau des surfaces et les plans.

- Vérifier le calcul de la surface utile pour les 74 logements.
 - Rappel : SU = Surface des logements + $\frac{1}{2}$ annexes + surfaces des locaux, notamment salle de bain, cuisines et séjours communs dont l'usage est réservé exclusivement à **moins de la moitié des résidents** (*ce type de surfaces des locaux ne se trouvent pas dans l'exercice !*)
- Identifier les surfaces à prendre en compte pour les locaux communs
 - Rappel : SLC = surface des locaux pour services collectifs ou à usage commun qui sont utilisables par au moins la moitié des résidents du foyer, y compris les circulations horizontales ou inclinées (cf. arrêté 17 octobre 2011 – art. 11)

N'entrent pas dans le calcul de la S.U. et des SLC :

- Les locaux administratifs, entretiens, techniques
- Les garages

Surface utile et SLC

	S.U.	SLC
Chambres	X	
Annexes (balcon, cave, etc.)	X	
Logement de fonction		
Locaux communs collectifs ou unités de vie (notamment salles de bain, cuisines, séjours en résidence sociale)	m ² utilisés par - ½ résidents	m ² utilisés par + ½ résidents
Locaux communs (local poubelles, local vélos, laverie automatique en résidence sociale)		X
Circulation/Dégagement, hall d'entrée		X
Locaux techniques		
Locaux administratifs		
Locaux médico-sociaux, soins (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)		X
Activités éducatives (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)		X
Restaurant (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)		X
Cuisine (du restaurant)		
Accueil de jour		

Représentation des postes (cas général)

Prix de revient

- charge foncière ou immobilière $\approx 30\%$
 - coût des travaux $\approx 60\%$
 - coût des honoraires $\approx 7\%$
 - révisions de prix + intérêts de préfinancement $\approx 3\%$
- = 100%

Plan de financement

- fonds propres de l'organisme $\approx 0 \text{ à } 10\%$
 - subventions État (PLUS, PLAI, PI, SF) $\approx 5\%$
 - subventions des CT (commune, EPCI, CD, CR) $\approx 12\%$
 - prêts des collecteurs Action Logement $\approx 4\%$
 - Prêts $\approx 70 \text{ à } 79\%$
 - CDC (PLUS à 3%, PLAI à 2,2%)
 - autres prêts
 - éventuellement aides spécifiques Etat (CGLLS, FEDER, PIA..)
- = 100%

PRIX DE REVIENT = PLAN DE FINANCEMENT

Prix de revient et plan de financement

Prix de revient

Retrouver dans le dossier d'instruction le document intitulé « prix de revient.pdf » édité le 10/12/2018

- Sur la base des éléments financiers fournis par le bailleur (Foncier, Bâtiment, Honoraires), vérifier le prix de revient global de l'opération (HT et TVA réduite).
- Vérifier le montant de la conduite d'opération (externe ou interne ? Si non précisé demander au bailleur la précision) . En interne les coûts pris en compte sont limités : **(Montant des travaux*1,5 %)+ 8*Valeur de base**
- Vérifier s'il y a des frais de direction d'investissement. Si oui quel est le montant indiqué ? Est-il correct ? **Pour rappel** les frais de direction d'investissement pris en compte (cf. arrêté 17 octobre 2011) :
 - 0,13 % montant des travaux pour les opérations d'au plus 30 logts
 - 0,10 % montant des travaux pour les opérations de 31 et 50 logts
 - 0,07 % montant des travaux pour les opérations de 51 logts et plus

Plan de financement

Retrouver dans le dossier d'instruction le document intitulé « plan de financement.pdf » édité le 10/12/2018

- Sur la base du prix de revient en TVA réduite, vérifier l'équilibre financier de l'opération

(Pour plus de visibilité, vous pouvez vous aider du document intitulé PR+PF.pdf)

Prix de revient et plan de financement

DRIHL/94/SHRU/BFLI

Commune : ORLY
 Nombre de logements : 74 PLAI en résidence sociale
 Adresse : 58 voie Nouvelle
 Maître d'Ouvrage : 3F Résidences

Mise à jour le 12 décembre 2018

Les frais de direction d'investissement
(arrêté 17 octobre 2011) :

0,13 % montant des travaux op < 30 logts
0,10 % montant des travaux op entre 31 et
50 logts
0,07 % montant des txv op > 51 logts

Attention quand il s'agit de **coût interne**
 de maîtrise d'ouvrage (**conduite d'op.
 interne**).
 La formule est (*arrêté 17 octobre 2011*) :
(Montant des travaux*1,5 %)+8*VB

PRIX DE REVIENT (TVA 10%)

	Montant en €	Observations
Charge foncière		
Acquisition	4 660 000,00	
Frais d'acquisition	326 200,00	
Branchements	20 000,00	
Sondages	15 000,00	
TOTAL de la charge foncière	5 021 200,00	
Prix de revient du bâtiment		
Travaux	1 265 040,00	
TS	35 000,00	
TOTAL des coûts de construction	1 300 040,00	
Coûts des prestations intellectuelles		
Maitrise d'œuvre	130 640,00	
Bureau de Contrôle	15 220,00	
Coordination SPS	10 520,00	
Géométrie	12 000,00	
Moniteur Huisier	10 000,00	
Assurances DO	7 960,00	
Direction d'investissement	1 001,00	
Conduite d'opération	77 848,00	
Total du coût des honoraires	265 189,00	
Révisions de prix	0,00	si non intégrées précédemment
Frais financier	60 720,00	
TOTAL hors T.V.A.	6 647 149,00	
T.V.A. 10%	159 127,00	
TOTAL TTC	6 806 276,00	

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

	surface utile	assistée	taux	subvention principale
PLUS	00,00 m ²	0,00 €	0 %	0,00 €
PLAI	1 288,20 m ²	5 492 087,86 €	11,86%	651 261,00 €
total	1 288,20 m ²	5 492 087,86 €		651 261,00 €

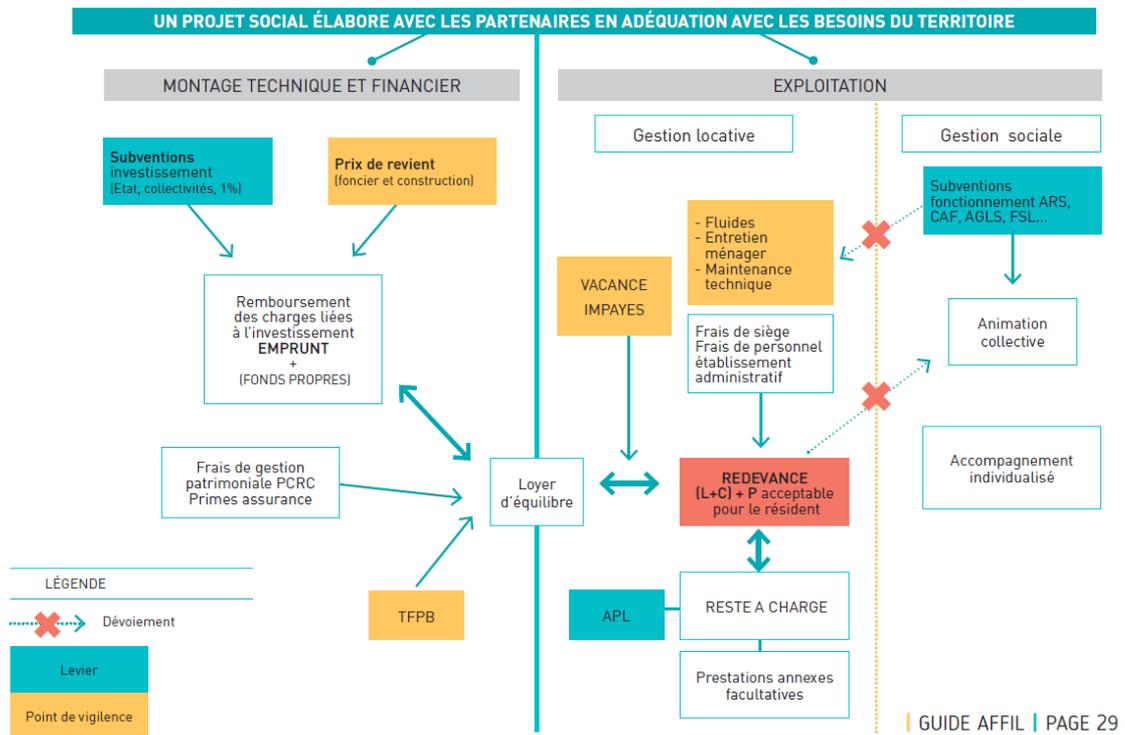
	Montant en €	Ratio au logement
Subvention PLAI	651 261,00	9,6%
Subvention de l'Etat pour surcharge foncière	0,00	0,0%
Prime spécifique d'insertion	680 739,00	10,0%
TOTAL des subventions de l'Etat	1 332 000,00	19,6%
Subvention de la Commune pour surcharge foncière	0,00	0,0%
TOTAL des subventions de la Commune	0,00	0,0%
Subvention de la Région au logement PLAI	148 000,00	2,2%
TOTAL des subventions de la Région	148 000,00	2,2%
Subvention du CIL 1% PLAI	0,00	0,0%
TOTAL des subventions du CIL 1%	0,00	0,0%
Total des subventions	1 480 000,00	21,7%
Prêt CDC PLUS bail 40 ans	0,00	0,0%
Prêt CDC PLUS foncier 60 ans	0,00	0,0%
Prêt CDC PLAI bail 40 ans	369 816,00	5,4%
Prêt CDC PLAI foncier 60 ans	982 840,00	14,4%
Prêt Action Logement	1 850 000,00	27,2%
Total des prêts	3 202 656,00	47,1%
Fonds propres	339 251,00	5,0%
Recette foncière Thiès	1 509 747,00	22,2%
FP UESL	274 622,00	4,0%
Total Fonds propres	2 123 620,00	31,2%
TOTAL DU FINANCEMENT	6 806 276,00	100%

On constate que le total du prix de revient = total du financement au centime près

Equilibre de l'opération

- L'opération est considérée comme équilibrée lorsque :
 - L'ensemble des charges du bailleur est couvert par le loyer immobilier versé par le gestionnaire
 - Le gestionnaire est en capacité de payer le loyer immobilier, après déduction des charges d'exploitation de la résidence, sur les redevances versées par le résident
- Pour permettre cette vérification, deux documents doivent impérativement être fournis :
 - Le bilan d'investissement du bailleur
 - Le bilan de fonctionnement du gestionnaire
- Dans l'hypothèse où le bailleur est également gestionnaire, un seul bilan sera fourni mais permettra également cet exercice

Principe du montage et de l'exploitation



Analyse des bilans

Bilan d'Investissement du Maître d'Ouvrage	
Charges	Recettes
Remboursement des prêts	Loyer immobilier
T.F.P.B. (Exo. 25 ans)	
Ex. P.G.R.	
Frais de structure/Frais généraux	
Prime d'assurance	
Bilan de Fonctionnement du Gestionnaire	
Charges	Recettes
Loyer immobilier	Redevance = L + C
Frais de siège	Prestations facultatives
Frais fixes de personnels	Subv. Fonct : AGLS, CAF, ARS
Provisions pour entretien	
Charges récupérables (fluides)	

Analyse des bilans : propriétaire et gestionnaire

Retrouver dans le dossier d'instruction les bilans ([document intitulé « compte exploitation du gestionnaire et du propriétaire.pdf »](#)) puis repérer les différents postes financiers.

Que notez-vous par rapport à ces bilans ?

- Quel est le montant des recettes du bailleur pour le loyer de la résidence sociale ? Et correspond-il à ses dépenses ?
- Le gestionnaire est-il en capacité d'assurer la gestion financière de la résidence sociale et de payer le loyer demandé ?
- Les opérations sont-elles équilibrées ?

Convention APL

- Convention type APL « Résidences sociales » (annexe n°2 au III du R353-159 du CCH)
- La convention (ou avenant) est signée entre l'Etat, le Bailleur et le gestionnaire
- Elle détermine la redevance applicable => Demander aux gestionnaires d'évaluer au mieux les dépenses L + C
- Le projet social y est annexé ainsi que le règlement intérieur
- Elle ouvre droit à l'A.P.L
- Elle est applicable dès la livraison
- Elle est publiée aux Hypothèques

Bien insister auprès des gestionnaires sur le respect des plafonds de ressources des “entrants”.

3. Saisir dans l’outil Galion

a. Création du dossier

b. Caractéristiques du dossier

- Informations générales
- Localisation
- Aides
- Dates

c. Informations techniques

- Données générales,
- Consistance de l’opération (type, nombre de logements)
- Surfaces par types (PLAI, PLUS)
- Critères de qualité
- Garages, loyers accessoires
- Prix de revient
- Choix des majorations locales, coefficients et assiette globale de subvention
- Calcul de la subvention principale
- Calcul des subventions complémentaires

d. Décisions de financement

- Plan de financement, imputation

Ouverture de la base utilisée pour la formation

A l'aide du dossier d'instruction, commencer la saisie dans Galion.

Pour la saisie dans Galion du dossier de la résidence sociale, s'arrêter à la diapo 70 inclus. Les autres diapos complètent la procédure de saisie d'un dossier jusqu'à sa clôture.

(Se servir du document intitulé « Prix de revient et Plan financement 09092020 RS Orly.pdf » pour la saisie dans Galion du prix de revient et du plan de financement).

Aller sur la base de utilisée pour la formation :

http://galion1.produhost.com/version_demat/

Identifiant : Utilisateur_IledeFrance

Mot de passe : 172NEI

Profil : Instructeur local Etat – DD094

[Puis valider](#)

Cas d'un dossier qui n'existe pas en pré-programmation, mais qui a été reçu par courrier

1. Cliquer dans le menu « **Instruction** »
2. Puis dans la rubrique « **Création de dossiers** »

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DES FAMILIERS ET DU LOGEMENT

GALION instruction des dossiers de financement du logement

Accueil Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

Accueil Instruction

AZOR Carole
UTHL94
Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Informations techniques
- Décision
- Gestion des fichiers
- Demandes d'intervention
- Clôture d'un dossier

Financements globaux

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Décision
- Clôture financement global

Extractions

- Extraction des données
- Rapports exécutable

Fermer session

• Version 2.2.11 • Mise à jour le : 21/05/2019 • [Aide générale](#)

© Ministère de la Transition écologique et solidaire
DGALN / DHUP / PH4
CP21 / Département Opérationnel Ouest

Cas d'un dossier qui n'existe pas en pré-programmation, mais qui a été reçu par courrier

3. Remplir les champs de l'onglet caractéristiques du dossier



AZOR Carole
 UTHL94
 Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Informations techniques
- Décision
- Gestion des fichiers
- Demandes d'intervention
- Clôture d'un dossier

Financements globaux

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Décision

Création d'un dossier

Caractéristiques du dossier

* Description :
 Description 2 :
 * Type : PRE - Prévisionnel
 * Nature opération : ONV - Offre Nouvelle
 * Date (JJ/MM/AAAA) : 22/06/2020
 * Commune : 
 * Maître d'ouvrage : 

 Enregistrer

Sélection de Maîtres d'Ouvrage

Critères

Raison sociale :
 Famille : Tous
 Département : Tous
 No SIREN/code :

 Rechercher puis sur 

Cliquer ici,
 Sélectionner le MO par n°SIREN (moins de risque
 d'erreur que la raison sociale), dans Département,
 choisir « Tous ». Cliquer sur  Rechercher puis sur 

Description : Ville, CN AA ou VEFA.
 Préciser quand il s'agit d'une RS PF ou
 autres, nombre PLAI PLUS, adresse,
 bailleur (pour l'exercice indiquer en premier
 le n° d'attribution CVRH permettant de
 vous identifier)

Type: Indiquer prévisionnel

Nature de l'opération : Offre nouvelle

Commune : Cliquer ici, sélectionner la
 commune par code postal ou code INSEE
 Cliquer sur  Rechercher puis 

Critères
 Libellé de la commune :
 Code Postal :
 Code INSEE :
 Régions : Alsaace, Aquitaine, Auvergne
 Départements : 01 - Ain, 02 - Aisne, 03 - Allier

Lorsque tous les champs obligatoires (*) sont
 renseignés cliquer sur  Enregistrer
 Votre dossier est créé, un numero lui est attribué.

Cas d'un dossier qui n'existe pas en pré-programmation, mais qui a été reçu par courrier

Renseigner la sous-nature : neuf ou acquisition-amélioration puis  Enregistrer



Caractéristiques

* Description : TEST
Description 2 :
Commentaire :

* Date (JJ/MM/AAAA) : 23/06/2020
Sous-nature :
Instructeur :

NEUF - Neuf
ACQ - Acquisition-Amélioration

Pré-programmation

Dossiers de financement

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

Financements globaux

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

Extractions

- › Extraction des données
- › Rapports exécutoires

4. Un nouveau bandeau apparaît avec différents onglets à renseigner.

Infos générales Localisations Aides Dates du dossier Echanges

Sélectionner successivement les onglets :

- « Localisations »
- « Aides »
- « Dates du dossier »

On travaille désormais avec la rubrique « Gestion des dossiers »

Onglet « Localisations »

Adresse(s)

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Mod.	Sup.
Aucune adresse								

Cliquer sur « Ajouter » :
Une nouvelle fenêtre apparaît.

Adresse

Adresse existante

Destinataire :
 Entrée, immeuble, résidence :
 * Numéro, type, nom de voie :
 Mention de distribution :
 * CP :
 Bureau distributeur :

Remplir tous les champs obligatoires (*) et renseigner le bureau distributeur.
Cliquer sur  Enregistrer

Adresse(s)

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Mod.	Sup.
		9 rue du métro		94000	Créteil	CRETEIL		
Page 1 / 1								1 élément

L'adresse est maintenant renseignée.

La zone d'appartenance est renseignée automatiquement.

Zone(s)

Type de zone	Zone Dossier	Zone Commune	Mise à jour Dossier
Zonage 1,2,3	Zone 1	Zone 1	
Zonage Robien	Zone A	Zone A	

Onglet « Aides » : aides principales

Cliquer sur « Ajouter »
Une nouvelle fenêtre apparaît.

Aide

Aide :

- LI - Logement intermédiaire
- PLA_HEB - Produit spécifique hébergement
- PLA_I - PLAI**
- PLS - PLS
- PLUS - PLUS
- PLUS_CD - PLUS-CD

Sélectionner le type d'aides puis  **Rechercher**.

Sélectionner la réglementation, puis  **Rechercher**.

Sélectionner le barème puis  **Enregistrer**.

Aides principales					
Liste des aides principales					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Aucune aide principale					

 **Ajouter**

Aides complémentaires					
Liste des aides complémentaires					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Aucune aide complémentaire					

 **Ajouter**

Aide

Aide :

Réglementation :

Aide

Aide :

Réglementation :

Barème :

Si il y a aussi une aide principale PLUS, cliquer sur ajouter dans l'onglet aides principales et procéder de la même manière en sélectionnant aide PLUS, réglementation PLUS et barème 2020 hors Corse.

Onglet « Aides » : aides complémentaires

Aides principales					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Liste des aides principales					
Aucune aide principale					

Aides complémentaires					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Liste des aides complémentaires					
Aucune aide complémentaire					

Cliquer sur « Ajouter »

Une nouvelle fenêtre apparaît.

Sélectionner le type d'aides puis



Aide :

- ANT_FONC - Acquisition foncière
- ANT_FONC - Acquisition foncière
- PLAI_ADP - PLAI adapté
- PR_INS - Prime d'insertion en IDF**
- SUR_FONC - Surcharge foncière

Sélectionner la réglementation (voir diapo précédente).

Appuyer sur



Enregistrer

, sélectionner le barème puis



Rechercher

Si il y a aussi une aide complémentaire surcharge foncière, cliquer sur ajouter dans l'onglet correspondant et procéder de la même manière en sélectionnant aide : surcharge foncière, réglementation et barème 2020 hors Corse

Onglets « Aides » : toutes aides renseignées

Lorsque toutes les aides sont renseignées on obtient ce visuel.

Vous pouvez modifier ou supprimer une aide tant que la décision n'est pas validée.

Aides principales

Liste des aides principales

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
PLA_I	PLAI	PLAI - Instruction (Offre nouvelle)	Barème 2020_Métropole hors Corse		

Ajouter

Aides complémentaires

Liste des aides complémentaires

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
PR_INS	Prime d'insertion en IDF	Prime d'insertion	Barème 2020_Métropole hors Corse		

Ajouter

Onglet « Dates du dossier »

Indiquer le n° de permis puis cliquer sur ajouter.

Permis de construire

Liste des permis de construire

Numéro	Sup.
Aucun permis de construire	

Numéro de permis de construire

Date de dépôt :

Date d'obtention :

Ajouter

Ensuite cliquer sur  **Modifier** pour remplir les autres champs (sinon impossible d'écrire dessus quand ils sont grisés).

Onglet « Dates du dossier »

Remplir les champs puis  **Enregistrer** :

- Date de réception du dossier
- Date prévisionnelle de l'ordre de service
- Date prévisionnelle de DAT
- Date de dépôt du permis et/ou d'obtention

Déclaration d'achèvement des travaux

Date prévisionnelle de DAT :

Date de DAT :

Date limite réception DAT :

Échéance prorogation DAT :

Dernière modif. échéance prorogation DAT :

Commentaire de prorogation de DAT :

Permis de construire

Mise en service prévisionnelle :

Mise en service :

Date de dépôt :

Date d'obtention :

Dates du dossier

Date de réception prévisionnelle du dossier papier :

Date de réception du dossier papier :

Avis

Avis EPCI :

Avis département :

Avis région :

Avis commune :

Avis CDC :

Avis CIL (PEEC) :

Avant projet sommaire :

Avant projet définitif :

Lancement appel d'offre :

Résultat de la consultation :

Maîtrise du foncier :

Ordre de service

Date prévisionnelle de l'ordre de service :

Date de l'ordre de service :

Date limite réception Ordre de service :

Échéance prorogation Ordre de service :

Dernière modif. échéance prorogation OS :

Commentaire de prorogation d'ordre de service :

Signature de la convention APL :

Saisie des informations techniques (FAT)

1. Sélectionner la rubrique « Informations techniques » (bandeau de gauche).

2. Sélectionner la FAT « Aides principales » en cliquant sur .

Les deux FAT prévisionnelles s'affichent : « Aides principales » et « Prime d'insertion ».

Accueil Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

AZOR Carole
 UTHLS
 Instructeur local Etat

Informations techniques

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil
 Type : Prévisionnel État : Prévisionnel

Aides

Aide		Etat de l'aide	Vis.
Aides principales (prévisionnelle)		prévisionnel	
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)		prévisionnel	

Page 1 / 1 2 éléments

 Nouvelle Recherche

Saisie des informations techniques (FAT)

Les informations techniques « Aides principales » s'affichent, les tableaux de saisie se trouvent dans un menu déroulant.

3. Compléter chacun des tableaux avec les données du dossier.

Utiliser les flèches au bas de page  **Suivant** ou  **Retour** pour passer d'un tableau de saisie à l'autre

Informations sur l'aide

Aide : Tableau : Données générales du dossier

Données générales du dossier

Consistance de l'opération

Surfaces par types (PLAI)

Critères de qualité (arr. 17 oct 2011)

Garages (Offres nouvelles)

Autres services au logement (PLAI)

Autres services au logement (Bas de tableau)

Prix de revient

Choix des majorations locales

Coefficients de majoration (décret 17 oct.2011)

Assiette globale de subvention

Calcul des subventions

Données locales de l'entité gestionnaire du dossier - saisie

Type de conventionnement pour les loyers

Type de construction ("Ind", "coll", "Mixte")

Taux de subvention dérogatoire

Nature de logement

Type d'opération

Type d'opération complémentaire

Dévolution

Bénéficiaire

Localisation

N° de convention APL

Opération bénéficiant d'une cession de foncier public

Zone d'aménagement concerté

 Imprimer
  Bilan
  Rétablir
  Suivant
  Enregistrer
  Retour

Saisie des informations techniques (FAT)

Utiliser chaque menu déroulant pour compléter le tableau



Attention en logement-foyer :

- à la nature du logement !

Logements ordinaires

- Logements ordinaires
- Autres logements foyers
- Hébergement
- Résidence sociale**
- Pensions de famille (Maisons relais)
- Résidence d'accueil
- Résidence universitaire

- au bénéficiaire !

Ménages

- Ménages
- Etudiants
- Personnes Agées
- Personnes handicapées
- Saisonniers
- Jeunes
- Publics maison relais ou res. d'accueil
- Publics issus de FTM
- Autres publics spécifiques**
- Gens du voyage
- Demandeurs d'asile

Informations sur l'aide

Aide : Tableau :

INFORMATIONS GENERALES SUR LE DOSSIER	
Type de conventionnement pour les loyers	<input type="text" value="Global"/>
Type de construction ("Ind", "coll", "Mixte")	<input type="text" value="Individuel"/>
Taux de subvention dérogatoire	<input type="checkbox"/>
Nature de logement	<input type="text" value="Logements ordinaires"/>
Type d'opération	<input type="text" value="Hors opération spécifique"/>
Type d'opération complémentaire	<input type="text" value="Néant"/>
Désolation	<input type="text" value="Entreprise générale"/>
Bénéficiaire	<input type="text" value="Ménages"/>
Localisation	<input type="text" value="Hors QPV et Territoires de Veille"/>
N° de convention APL	<input type="text"/>
Opération bénéficiant d'une cession de foncier public	<input type="checkbox"/>
Zone d'aménagement concerté	<input type="checkbox"/>

 Imprimer
  Bilan
  Rétablir
  Suivant
  Enregistrer
  Retour

***Pour les logements-foyers personnes âgées, handicapées ou jeunes, cliquer sur « Autres logements foyers » pour la nature de logement puis, dans bénéficiaire, choisir le public concerné.**

Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Consistance de l'opération

CONSISTANCE DE L'OPERATION						
Aide	Collectif		Total		Nombre de logements vacant(s)	Nombre de place(s) prévues
	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements	Surface Utile Totale		
PLA-I			0	0,00		
Total	0	0,00	0	0,00	0	0

On doit retrouver :

- le même nombre de logements
- la même surface totale.

CONSISTANCE DE L'OPERATION						
Aide	Collectif		Total		Nombre de logements vacant(s)	Nombre de place(s) prévues
	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements	Surface Utile Totale		
PLA-I	50	1 000,00	50	1 000,00	50	75
Total	50	1 000,00	50	1 000,00	50	75

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Surfaces par types (PLA1)

SURFACES PAR TYPES - AIDE PLA-1				
Type	Nombre de logements	Surface Habitable	Surface Annexe	Surface Utile Totale
Type 1, 1' et Ibis	48	940,00		940,00
Type II	2	60,00		60,00
Type III				0,00
Type IV				0,00
Type V et plus				0,00
	50	1 000,00	0,00	1 000,00

Saisie des informations techniques (FAT)

- Indiquer la **typologie d'ascenseur uniquement pour les ascenseurs non obligatoires**. Sinon sélectionner « **néant** » même s'il y a un ascenseur ! Cela évitera qu'une majoration qualité complémentaire s'applique automatiquement dans le tableau coefficient de majoration (Diapo 50)
- Indiquer les locaux communs (SLC) de la résidence sociale ici

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Critères de qualité (arr. 17 oct 2011)

CARACTERISTIQUES DE QUALITE	
	Collectif
Energie de chauffage	Electricité
Énergie renouvelable de complément de chauffage	Solaire
Type de chauffage	Individuel
Énergie E.C.S.	Autre
Énergie renouvelable de complément pour E.C.S.	Autre
Type d'énergie E.C.S.	Individuel
Label Qualitel ou équivalent	<input type="checkbox"/>
complément label qualitel (H&E)	<input type="checkbox"/>
Labels	Aucun
Renouvellement de canalisations	<input type="text"/>
Renouvellement de chaudières	<input type="text"/>
Montant HT de travaux pour une "Accessibilité" supérieure aux exigences réglementaires	<input type="text"/>
Nombre de logements adaptés	<input type="text"/>
Typologie d'ascenseur (majoration compl. en cas d'installation d'un ascenseur non obligatoire suite à un DDT)	NEANT
Surface des L.C.R. (ou des Locaux Collectifs pour les foyers ou les résidences sociales)	45,00
Surface de jardins, cours et terrasses	<input type="text"/>

 Imprimer
  Bilan
  Rétablir
  Précédent
  Suivant
  Enregistrer
  Retour

Saisie des informations techniques (FAT)

- En logement-foyer, le résident paye une redevance (loyer + charges)

- A renseigner si on a les informations dans le dossier

- Le montant est à zéro car il n'y a aucun loyer accessoire

Informations sur l'aide
 Aide : Aides principales Tableau : redevance de foyer et res. sociale

REDEVANCES DES CONVENTIONS DE LOGEMENTS-FOYERS OU DE RESIDENCES-SOCIALES

PLAI	nombre de logements	redevance maximum par logement		
Type I, I' et Ibis	48	389	-	564
Type II	2		588	

Informations sur l'aide
 Aide : Aides principales Tableau : Garages (Offres nouvelles)

LOYER ACCESSOIRE

Garages de véhicules

	Enterrés/Sous-sol		Superstructure		Total	
	Collectif		Collectif		Nbre	Pr.Loc.
	Nbre	Loyer	Nbre	Loyer		
Aide						0,00
PLA-I					0	0,00
Total garages	0		0		0	0,00

Informations sur l'aide
 Aide : Aides principales Tableau : Autres services au logement (PLAI)

Aide	Critère	Collectif		Prod. Loc.
		Nbre	Loyer	
PLAI	Jardins cours et terrasses			0,00
	Places et stationnement			0,00
	Autres services			0,00
			Produit locatif	0,00

Informations sur l'aide
 Aide : Aides principales Tableau : Autres services au logement (Bas de tableau)

Produit locatif total "Autres Services Accessoires"	0,00 €
Produit Locatif Accessoire Maximum	0,00 €

Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide

Aide : aides principales Tableau : Prix de revient

PRIX DE REVIENT		
Régime juridique du foncier	pleine propriété	
Estimation effectuée :	Avant appel d'offre	
Cession foncier public		
Prix de revient Prévisionnel	Prix H.T. Prix T.T.C.	
(Frais de préfinancement compris)	0,00 €	
Dont Charge Immobilière Totale (y compris VRD)		
Dont Coût d'acquisition de l'immeuble (ou d'estimation des Domaines)		
Dont Coût des Travaux		
(Préfinancement et révisions de prix compris)		
Dont Prestations intellectuelles et frais		
Montant total de la TVA		
Coût Net (TVA Inclusive)		0,00 €
Date de référence des prix du ou des marchés		
ANALYSE DES COÛTS NETS AU M ²		
Coût forfaitaire ou réel de tous les garages		0,00 €
Prix de revient net. Hors garages		0,00 €
Surface Utile		1 000,00 m ²
Coefficient de structure		2,2330
Poids relatif des ascenseurs et des LCR		1,0155
Coefficient d'échelle		0,9888
Coût redressé au M ² de travaux		0,00 €/m ²
<small>(Référence : 24 logements de 67 m² sans garage, ni ascenseur, ni LCR)</small>		

Le montant se met automatiquement après avoir rempli les champs et avoir cliqué sur  **Enregistrer** ou  **Suivant**

Prix H.T.	Prix T.T.C.
4 000 000,00 €	
	2000000,00 €
1800000,00 €	
	1500000,00 €
	500000,00 €
	220000,00 €
	4 220 000,00 €
	0,00 €
	4 220 000,00 €
	1 000,00 m ²
	2,2330
	1,0155
	0,9888
	1 882,07 €/m ²

Bien que la case soit accessible à l'écriture, le montant s'affiche automatiquement en fonction des éléments indiqués dans le tableau des loyers accessoires concernant les garages (diapo précédente)

Le calcul se fait automatiquement.

Pour rappel en résidence sociale :

$$CS = 0.77 * (1 + NL * 38 \text{ m}^2 / SU)$$

*CS = Coefficient de structure

SU = Surface utile

NL = Nombre de logements

Saisie des informations techniques (FAT)

Ce logo vient d'apparaître
 (anomalie non bloquante)
 car ce champs n'est pas
 rempli (information qu'on
 ne connaît pas souvent)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Prix de revient

PRIX DE REVIENT		
Régime juridique du foncier	Estimation effectuée :	
pleine propriété	Avant appel d'offre	
Cession foncier public	Prix H.T.	Prix T.T.C.
Prix de revient Prévisionnel	4 000 000,00 €	
(Frais de préfinancement compris)		
Dont Charge Immobilière Totale (y compris VRD)	2000000,00 €	
Dont Coût d'acquisition de l'immeuble (ou d'estimation des Domaines)	1800000,00 €	
Dont Coût des Travaux	1500000,00 €	
(Préfinancement et révisions de prix compris)		
Dont Prestations intellectuelles et frais	500000,00 €	
Montant total de la TVA	220000,00 €	
Coût Net (TVA Incluse)	4 220 000,00 €	
Date de référence des prix du ou des marchés		
ANALYSE DES COÛTS NETS AU M ²		
Coût forfaitaire ou réel de tous les garages	0,00 €	
Prix de revient net, Hors garages	4 220 000,00 €	
Surface Utile	1 000,00 m ²	
Coefficient de structure	2,2330	
Poids relatif des ascenseurs et des LCR	1,0155	
Coefficient d'échelle	0,9888	
Coût redressé au M ² de travaux	1 682,07 €/m ²	
(Référence : 34 logements de 67 m ² sans garage, ni ascenseur, ni LCR)		

Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Choix des majorations locales

Choix des majorations locales

Opération en Ile-de-France ou dans certaines communes de l'Oise (Cf. art.4 de l'arrêté du 10 juin 1996)

Aucune	▼

Imprimer Bilan Rétablir Précédent Suivant Enregistrer Retour

Pour localisation ▼

- Aucune
- Pour service complémentaire
- Pour localisation**
- Pour autres raisons
- certif. Habitat Environnement
- canalisations - chaudières
- BBC 2005 et H et E (avant le 01/01/2013)
- NF Habitat RT2012-10% ou H&E
- NF Habitat HQE ou H&E RT2012-10%
- NF Habitat HQE ou H&E RT2012-20%
- NF Habitat HQE ou H&E BEPOS Effnergie
- Patrimoine Habitat (AA)
- Patrimoine Habitat Environnement (AA)
- réponse à la demande grands logements
- réponse à la demande PMR

Si on a **plusieurs majorations locales** à appliquer pour l'assiette de subvention, cliquer sur le **menu déroulant suivant, autant de fois que nécessaire**, et choisir la majoration

Cliquer ici, une nouvelle fenêtre apparaît

Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Coefficients de majoration (décret 17 oct.2011)

COEFFICIENTS DE MAJORATION	
	Collectif
Assiette de subvention Hors Majorations	3 782 702,00 €
Majorations pour Qualité (MQ <= 18,00 %)	1,50 %
Majoration Qualitel de base (ou équivalent)	0,00 %
Majoration complémentaire de type Qualitel	0,00 %
Majoration pour Travaux d'Accessibilité	0,00 %
Majoration pour Économies de travaux	0,00 %
Autres majorations	
Majoration complémentaire pour taille	1,50 %
Majoration complémentaire pour ascenseur	0,00 %
Majoration complémentaire LCR (ou cLC pour les foyers / résidences sociales)	0,00 %
Majorations Locales ML	30,00 %
Pour localisation	30,00 %
Majoration Totale (MQ + ML <= 30,00 %)	30,00 %
Assiette de subvention Hors Garages	4 917 512,60 €
Valeur Foncière de référence * Surface Utile (VFA * SU)	1 358 500,00 €

	4,00 %
	4,00 %
	5,30 %
	3 990 750,61 €
	1 358 500,00 €

Imprimer Bilan Rétablir Précédent Suivant Enregistrer Retour

 Attention à bien **changer le taux** qui se met automatiquement sur 30% pour **chaque majoration locale**, cela à une incidence sur le montant de l'assiette de subvention.

Pour rappel la majoration totale (MQ+ML) ne peut pas dépasser 30 %.

Saisie des informations techniques (FAT)

Le calcul se fait automatiquement.

Pour rappel : $AS = VB * CS * SU * (1 + CM) + NG * CFG$

*VB = 1694 € (année 2020)

CS = Coefficient de structure

SU = Surface utile

CM = Coefficient de majoration

NG = Nombre de garages

CFG = Coût forfaitaire des garages

Informations sur l'aide

Aide : Tableau :

ASSIETTE DE SUBVENTION	
Assiette de subvention Hors majorations	3 782 702,00 €
Assiette de subvention Hors Garages	3 990 750,61 €
Coût forfaitaire des garages (CFG * NG)	0,00 €
Assiette Globale de subvention	3 990 750,61 €
Assiette globale de subvention PLA-I	3 990 750,61 €
Valeur Foncière de référence * surface Utile (VFA * SU)	1 358 500,00 €









Saisie des informations techniques (FAT)

La subvention est calculée sur un taux d'assiette ou forfaitairement (**dans l'exercice, la subvention est à l'assiette, le taux est 10%**).
 Changer le taux qui se met par défaut à 20% puis  **Enregistrer**

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Calcul des subventions

SUBVENTIONS

	Assiette de subvention	Taux calculé	Montant calculé	Mode de calcul	Taux modifié	Montant modifié
PLA-I	3 990 750,61 €	20,00 %	798 150,12 €	Calcul Montant	20,00 %	798150,12 €









Il faut se positionner ici en « calcul montant » sinon le changement de taux ne sera pas pris en compte après avoir  **Enregistrer**

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Calcul des subventions

SUBVENTIONS

	Assiette de subvention	Taux calculé	Montant calculé	Mode de calcul	Taux modifié	Montant modifié
PLA-I	3 990 750,61 €	20,00 %	798 150,12 €	Calcul Taux	10,00 %	399075,00 €









Pour arrondir le montant, aller sur le menu déroulant et se positionner sur « calcul taux », ensuite modifier le montant en enlevant les centimes puis  **Enregistrer**

Enfin imprimer la FAT en cliquant sur  **Imprimer**

Saisie des informations techniques (FAT)

Finalisation des informations techniques « Aides principales » : vérifier s'il n'y a pas de contrôles bloquants ou des informations manquantes en cliquant sur  **Bilan** pour connaître les anomalies détectées ( anomalie non bloquante) puis corriger l'anomalie si possible.

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales Tableau : Calcul des subventions

SUBVENTIONS

	Assiette de subvention	Taux calculé	Montant calculé	Mode de calcul	Taux modifié	Montant modifié
PLA-I	3 990 750,61 €	20,00 %	798 150,12 €	Calcul Taux	10,00 %	399075,00 €

Bilan des contrôles

Aide : Aides principales

Liste des anomalies d'un dossier

Non Bloquant	Bloquant	Tableau	Message
		Prix de revient	La date de référence des marches doit être antérieure à la date du dossier (C_DATREFPRXM)

Si aucune anomalie n'est constatée ou si celle-ci a été corrigée, l'écran de contrôle est celui-ci :

Cliquer sur « Retour ».

Bilan des contrôles

Aide : Aides principales

Liste des anomalies d'un dossier

Non Bloquant	Bloquant	Tableau	Message
Aucune anomalie constatée.			

Saisie des informations techniques (FAT)

L'aide principale est maintenant à l'état « calculé-agréé »

Aides			
Liste des aides			
Aide		Etat de l'aide	Vis.
Aides principales (prévisionnelle)		Calculé-agréé	
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)		prévisionnel	

Page 1 / 1 2 éléments

Nouvelle Recherche

Sélectionner la FAT « Prime d'insertion » en cliquant sur puis compléter les tableaux (procéder de la même manière en cas de surcharge foncière) .

Saisie des informations techniques (FAT)

A renseigner uniquement quand l'opération comporte une prime d'insertion PLUS

(Le nombre total, de logements retenus, à indiquer = 30% des PLUS

ex : 10 PLUS * 30% = 3 logements
=>il faut alors indiquer : 3)

Cliquer sur menu déroulant et choisir « Normal Ile-de-France » puis 

Informations sur l'aide

Aide : Tableau :

Assiette de subvention

	Assiette	Prix de revient	Surface	Nombre de logements
PLA-I	4 917 512,60 €	4 220 000,00 €	1 000,00 m ²	50
Global	4 917 512,60 €	4 220 000,00 €	1 000,00 m²	
PR-INS (PLUS + PLUS_CD)	0,00 €	4 220 000,00 €		0

Nombre total de logements PLUS et PLUS_CD retenus	0
Part Plus retenue	0,00
Nombre de logements total	50
Assiette PLUS retenue	0,00 €
Prix de revient PLUS retenu	0,00 €
Assiette opération retenue	4 917 512,60 €
Prix de revient opération retenu	4 220 000,00 €
Cas de gestion	Normal Paris
Assiette plafond	0,00 €
Participation action logement attendue	€






Normal Paris

Normal Paris

Normal Ile-de-France

Sans surcharge foncière

Sans surcharge foncière Dérogé

Dérogation spéciale

Saisie des informations techniques (FAT)

Pour changer le taux ou le montant : procéder de la même manière que l'aide principale (**dans l'exercice, le taux de la prime est 3%**).

Informations sur l'aide

Aide : Prime d'insertion en IDF Tableau : Calcul de la subvention

SUBVENTION						
	Assiette de subvention	Taux calculé	Montant calculé	Mode de calcul	Taux modifié	Montant modifié
Prime insertion	4 220 000,00 €	10,00 %	422 000,00 €	Calcul Montant	10,00 %	422000,00 €

 Imprimer
  Bilan
  Rétablir
  Précédent
  Enregistrer
  Retour

Imprimer la FAT au format PDF en sélectionnant  **Imprimer** puis cliquer sur  **Enregistrer**. L'aide est maintenant à l'état « Contrôlé ».

Sélectionner la rubrique « **Décision** » (bandeau de gauche)

AZOR Carole
 JTHL94
 Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision

- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

Financements globaux

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

Extractions

- › Extraction des données

Informations techniques

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST

Nature : Offre Nouvelle

Commune : Créteil

Type : Prévisionnel

État : Calculé-agréé

Aides

Liste des aides			Vis.
Aide	Etat de l'aide		
Aides principales (prévisionnelle)	Calculé-agréé		
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Contrôlé		

Page 1 / 1 2 éléments

Décisions de financement

Les deux dossiers des décisions prévisionnelles s'affichent : « Aides principales » et « Prime d'insertion ».

1. Sélectionner la décision « Aides principales » en cliquant sur 

AZOR Carole
UTHL94
Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

Financements globaux

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

Extractions

- › Extraction des données
- › Rapports exécutoires

 Fermer session

Liste des décisions d'un dossier

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil
 Type : Prévisionnel État : Calculé-agréé

Décisions du dossier

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Non créée			
	Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Prévisionnel	Non créée			

Décisions annulées et d'annulation du dossier

Numéro	Aide	Statut	État	Vis.	Imp.	Date annulation	Signature
Aucune décision annulée							

Informations Chorus

Éléments de suivi Engagements juridiques Services faits Paiements

Liste des engagements juridiques

Date	N° Chorus	Statut	État	Fonds de concours	Montant	Mt Services Faits	Montant restant
Aucun engagement juridique							

 Nouvelle Recherche

Décisions de financement

2. Saisir le plan de financement global de l'opération. Cliquer sur l'onglet « Plan de financement »

↓

Opération et subvention

Plan de Financement

Aide :

Maître d'ouvrage :

Aides

Code	Libellé	Réglementation	Barème
PLA_I	PLAI	PLAI - Instruction (Offre nouvelle)	Barème 2020_Métropole hors Corse

Adresses

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Géo.
		9 rue du métro		94000	Créteil	CRETEIL	

Subventions

Prix de revient global :

Financement	Assiette	Taux	Subvention	Acompte	Nombre de logements	Nbre de logts agréés	Agrément
PLAI	3 990 750,61	10,00	399 075,00		50	50	<input type="checkbox"/>
Total			399 075,00	0,00	50	50	

 Retour

Décisions de financement

Compléter les onglets « subventions », « prêts » et « fonds propres » en cliquant sur  **Ajouter**

La subvention Etat et la prime sont renseignées automatiquement.

(Il y a possibilité toutefois de modifier la répartition de la prime, quand il y a de la prime PLAI et de la prime PLUS, car bien que le montant total soit correct, la répartition entre les PLUS et les PLAI ne correspond pas souvent au résultat attendu)

Opération et subvention
Plan de Financement

Aide :
Valeur financière de référence :

Subventions
Prêts
Fonds Propres

Subventions

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	399 075,00	399 075,00	9,46		
Prime d'insertion en IDF	422 000,00	422 000,00	10,00		
TOTAL	821 075,00	821 075,00			



Prêts

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Aucun prêt					



Fonds Propres

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Aucun fonds propre					



Récapitulatif

	PLA_I	TOTAL		
TOTAL	821 075,00	821 075,00		
Total du financement		4 220 000,00		
Reste à financer		3 398 925,00		

Décisions de financement

Choisir dans le menu déroulant le type de subvention.

Puis indiquer le montant.

Cliquer sur calculer puis enregistrer.

Subvention

Produit de financement : ANRU - Subvention ANRU

Montant	Quotité (en %)

ANRU - Subvention ANRU
 COMMUNE - Subvention Commune
 CREDIMP_244W - Crédit d'impôt (article 244 quater W du CGI)
 CREDIMP_244X - Crédit d'impôt (article 244 quater X du CGI)
 DEFISC_199C - Défiscalisation (article 199 undecies C du CGI)
 DEFISC_217 - Défiscalisation (article 217 undecies du CGI)
DEPARTEMENT - Subvention Département
 EPCI - Subvention EPCI
 PIA - programme d'investissement d'avenir
 REGION - Subvention Région
 SFEDER - Subvention Europe
 SUB_COLUNIQUE - Subvention Collectivité unique
 SUBVAUTRE - Subvention Autres
 SUBVAUTRECOL - Subvention autres collectivités
 SUBVCGLLS - Subvention CGLLS

Calculer Enregistrer Retour

générale

Haut de page ↑

Subvention

Produit de financement : REGION - Subvention Région

Aide	Montant	Quotité (en %)
PLA_I	200000	4,74

Calculer Enregistrer Retour

Décisions de financement

Si il y a d'autres subventions, cliquer sur  **Ajouter**

Sinon passer à l'onglet « prêts » :

- cliquer sur  **Ajouter**
- choisir le produit de financement dans le menu déroulant, indiquer le montant, calculer et  **Enregistrer**

Opération et subvention **Plan de Financement**

Aide : Aides principales (prévisionnelle) Valeur financière de référence : 4 220 000,00

Subventions Prêts Fonds Propres

Subventions

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	399 075,00	399 075,00	9,46		
Prime d'insertion en IDF	422 000,00	422 000,00	10,00		
Subvention Région	200 000,00	200 000,00	4,74		
TOTAL	1 021 075,00	1 021 075,00			



Prêts

PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Aucun prêt				



Prêt

Produit de financement : CDC - Prêt CDC logement

Aide	Durée	Rattachement CDC	Quotité (en %)
PLA_I			

BP1_PLS_F - Banque Postale PLS Foncier
 CA1_PLS_F - Crédit Agricole PLS Foncier
CDC - Prêt CDC logement
 CDC1_PLS - CDC - PLS (ou PLI ou PSLA)
 CDC1_PLS_F - CDC PLS Foncier
 CDC_35 - Prêt CDC logement
 CDC_50 - Prêt CDC foncier

Calculer Enregistrer Retour

Décisions de financement

Si il y a d'autres prêts, cliquer sur  Ajouter

Prêts		PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement		1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
TOTAL		1 500 000,00	1 500 000,00			

 Ajouter

 Erreur(s) :

- La somme des montants du plan de financement ne doit pas dépasser la valeur financière à équilibrer

Attention, si le montant indiqué est supérieur au reste à financer (dans l'onglet « récapitulatif ») un message d'erreur s'affiche ne permettant pas de passer à l'étape suivante.

Décision	
Code - Description :	2020DD0940108 - TEST
Numéro de décision :	
Nature :	Offre Nouvelle
Type :	Prévisionnel
Commune :	Créteil
État :	Calculé-agréé

Prêt		Montant	Taux	Durée	Rattachement CDC	Quotité (en %)
Produit de financement :	CDC_50 - Prêt CDC foncier					
PLA_I		2000000				47,39

Récapitulatif		PLA_I	TOTAL
TOTAL		4 021 075,00	4 021 075,00
Total du financement			4 220 000,00
Reste à financer			198 925,00

 Calculer
  Enregistrer
  Retour

Décisions de financement

Si il y a d'autres prêts cliquer sur  **Ajouter**

Sinon passer à l'onglet « fonds propres »

cliquer sur  **Ajouter**

Indiquer le montant, calculer et  **Enregistrer**

Prêts

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
Prêt CDC foncier	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
TOTAL	3 000 000,00	3 000 000,00			

 **Ajouter**

Fonds Propres

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Aucun fonds propre					

 **Ajouter**

Récapitulatif

	PLA_I	TOTAL		
TOTAL	4 021 075,00	4 021 075,00		
Total du financement		4 220 000,00		
Reste à financer		198 925,00		

 **Contrôler**
 **Retour**

Décisions de financement : vérification du plan de financement global de l'opération

Les montants s'ajoutent automatiquement dans le tableau « Récapitulatif » (bas de page).

Le total du financement doit correspondre au prix de revient TTC global de l'opération (le reste à financer doit être nul « 0,00 ») sinon on ne pourra pas passer à l'étape suivante !

Une fois le plan de financement équilibré, la décision peut-être validée, cliquer sur  **Contrôler**

Opération et subvention **Plan de Financement**

Aide : Aides principales (prévisionnelle) Valeur financière de référence : 4 220 000,00

Subventions Prêts Fonds Propres

Subventions

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	399 075,00	399 075,00	9,45		
Prime d'insertion en IDF	422 000,00	422 000,00	10,00		
Subvention Région	200 000,00	200 000,00	4,74		
TOTAL	1 021 075,00	1 021 075,00			

 Ajouter

Prêts

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
Prêt CDC foncier	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
TOTAL	3 000 000,00	3 000 000,00			

 Ajouter

Fonds Propres

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Fonds propres	198 925,00	198 925,00	4,71		
TOTAL	198 925,00	198 925,00			

 Ajouter

Récapitulatif

	PLA_I	TOTAL
TOTAL	4 220 000,00	4 220 000,00
Total du financement	4 220 000,00	4 220 000,00
Reste à financer	0,00	0,00

 Contrôler  Retour

Décisions de financement

Opération et subvention Plan de Financement Imputations

3. L'onglet « Imputation » apparaît, cliquer dessus.

Le montant de subvention PLAI s'affiche et peut-être imputé sur l'exercice 2020

Sélectionner le signataire si nécessaire

Signataires

Le Préfet

Le Trésorier-Payeur-Général

Sélectionner la nomenclature

Modification de l'imputation de la décision

Décision

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST

Número de décision : []

Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil

Type : Prévisionnel État : Contrôlé

Opération et subvention Plan de Financement **Imputations**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)

Signataires

[] [] []

Imputation

Montant subvention : 399 075,00

Exercice : 2020

Nomenclature : 13501 - Action 01 - Construction locative et amélioration du parc

Visa spécifique : []

Puis cliquer sur Valider

Valider Retour

Décisions de financement

4. Imprimer la décision en cliquant sur  **Imprimer**
puis  **Retour**

AZOR Carole
JTHLS4
Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

Financements globaux

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

Extractions

- › Extraction des données
- › Rapports exécutoires

 Fermer session



Edition de l'imputation d'une décision

Information(s) :

- La convention APL n'est pas rattachée au dossier, à l'exception des DOM
- L'attestation prêt mobilisé n'est pas présente sur le dossier
- L'attestation de non démarrage des travaux n'est pas rattachée au dossier
- La pièce justificative du prix de revient n'est pas rattachée au dossier
- La note descriptive de l'opération n'est pas rattachée au dossier
- L'accord de principe CDC n'est pas rattaché au dossier
- Les pièces complémentaires de majoration des subventions ne sont pas rattachées au dossier
- Le plan de masse n'est pas rattaché au dossier
- Le justificatif de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble n'est pas rattaché au dossier
- Les pièces justificatives sur les éléments d'équilibre financier prévisionnel ne sont pas rattachées au dossier
- Le plan de financement prévisionnel n'est pas rattaché au dossier
- Le plan de situation de l'opération n'est pas rattaché au dossier

Décision

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST
 Numéro de décision : 2020DD09400107
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil
 Type : Prévisionnel État : Contrôlé

Opération et subvention Plan de Financement Imputations Engagements

Aide :

Signataires

Imputation

Montant subvention :

Exercice :

Nomenclature :

Visa spécifique :

Lignes de subventions à imprimer

Editée	Subvention	Montant cumulé
<input type="checkbox"/>	Subvention Région	200 000,00

 Imprimer  Supprimer  Retour

Décisions de financement

5. Sélectionner la décision « Prime d'insertion » en cliquant sur 

AZOR Carole
UTHL94
Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- ↳ Création de dossier
- ↳ Gestion des dossiers
- ↳ Informations techniques
- ↳ Décision
- ↳ Gestion des fichiers
- ↳ Demandes d'intervention
- ↳ Clôture d'un dossier

Financements globaux

- ↳ Création de dossier
- ↳ Gestion des dossiers
- ↳ Décision
- ↳ Clôture financement global

Extractions

- ↳ Extraction des données
- ↳ Rapports exécutoires

 Fermer session

Liste des décisions d'un dossier

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Crétail
 Type : Prévisionnel État : Contrôlé

Décisions du dossier

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2020DD09400107	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			<input checked="" type="checkbox"/>
	Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Prévisionnel	Non créée			

Décisions annulées et d'annulation du dossier

Numéro	Aide	Statut	État	Vis.	Imp.	Date annulation	Signature
Aucune décision annulée							

Informations Chorus

Eléments de suivi Engagements juridiques Services faits Paiements

Liste des engagements juridiques

Date	N° Chorus	Statut	État	Fonds de concours	Montant	MT Services Ffaits	Montant restant
Aucun engagement juridique							

Décisions de financement

Opération et subvention **Imputations**

Aide : Prime d'insertion en IDF
Maître d'ouvrage : S.A. VILOGIA

Aides

Code	Libellé	Réglementation	Barème
PR_INS	Prime d'insertion en IDF	Prime d'insertion	Barème 2020_Métropole hors Corse

Opération et subvention **Imputations**

Aide : Prime d'insertion en IDF

Signataires

Imputation

Montant subvention : 422 000,00
Exercice : 2020
Nomenclature : 13501 - Action 01 - Construction locative et amélioration du parc
Visa spécifique :

✓ Valider ← Retour

6. L'onglet « Imputations » apparaît, cliquer dessus.

Le montant de la prime s'affiche et peut-être imputé sur l'exercice 2020.

Sélectionner le signataire si nécessaire.

Sélectionner la nomenclature.

Cliquer sur Valider

7. Imprimer la décision en cliquant sur Imprimer puis Retour

Décisions de financement

Les 2 décisions sont passées à l'état « Editée ».



Décisions du dossier						
Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2020DD09400107	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			<input checked="" type="checkbox"/>
2020DD09400113	Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			<input checked="" type="checkbox"/>

Les 2 décisions éditées au format PDF sont :

- Mises à la signature,
- Signées dans GALION (date de signature),
- Téléversées dans GALION,
- Notifiées au maître d'ouvrage quand l'engagement juridique est validé.

Décisions de financement

8. Pour dater les décisions dans GALION, sélectionner la rubrique « **Décision** » (bandeau de gauche). Sélectionner « Signature » de l'aide principale

Dossiers de financement

- ▶ Création de dossier
- ▶ Gestion des dossiers
- ▶ Informations techniques
- ▶ **Décision**
- ▶ Gestion des fichiers
- ▶ Demandes d'intervention
- ▶ Clôture d'un dossier

Décisions du dossier

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2020DD09400107	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			✓
2020DD09400113	Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			✓

Saisir la date de signature de la décision « Aides principales » (**pour l'exercice entrer la date du jour**) **Enregistrer** et **Retour**

Décision

Aide :

* Date de signature (JJ/MM/AAAA) :

Enregistrer **Retour**

Ensuite saisir la date de signature de la décision « Prime d'insertion » **Enregistrer** et **Retour**

Les 2 décisions sont passées à l'état « Signée » comme dans l'exemple ci-dessous (Attention à ne pas se tromper de date de signature car il est impossible de modifier la date).

Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Signée		21/12/2018	
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Prévisionnel	Signée		21/12/2018	

Décisions de financement – Gestion des fichiers

Téléverser les décisions de financement dans GALION.

Sélectionner la rubrique « **Gestion des fichiers** » (bandeau de gauche).

The screenshot shows the GALION interface. On the left, a sidebar menu titled 'Dossiers de financement' contains several options: 'Création de dossier', 'Gestion des dossiers', 'Informations techniques', 'Décision', 'Gestion des fichiers' (highlighted with a green arrow), 'Demandes d'intervention', and 'Clôture d'un dossier'. Below this, a table titled 'Pièces Justificatives' is displayed. The table has columns for 'Code', 'Date', 'Nom de la pièce justificative', 'Nb PJ EJ', 'Nb PJ SF', 'Tél.', 'Vis.', and 'Sup.'. The table content shows 'Aucune pièce justificative'. A green arrow points from the 'Ajouter' button at the bottom right of the table to a callout box on the right.

- Cliquer sur Ajouter
- Cliquer sur Parcourir... pour aller sélectionner la pièce justificative
- Sélectionner la décision de financement
- Cliquer sur ouvrir
- Sélectionner le type de PJ correspondant
- Type : sélectionner « décision de financement signée »
- Cliquer sur Téléverser
- Cliquer sur Enregistrer
- Associer l'engagement juridique à la PJ

Procéder de même pour ajouter la décision prime d'insertion.

(Les délégataires n'utilisent pas l'interface Galion/Chorus réservée aux services Etat pour l'engagement)

4. Acomptes et solde (Annexes)

Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier

- La conventionnement APL doit être signée,
- Le paiement des acomptes est fait dans la limite de l'avancement de l'opération (limité à 80%),
- Paiement du solde (D 331-16 du CCH, arrêté du 5 mai 2017),
- Délais pour le démarrage et l'achèvement des travaux (D331-7 du CCH).

Les demandes de paiements et les services faits (Etat) peuvent être saisies directement par le gestionnaire pour les demandes non dématérialisées ou déposées par le maître d'ouvrage par voie dématérialisée et traitées par le gestionnaire (rubrique « Décision », « demandes de paiements ») :

http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_utilisateur_SAISIE_DES_PAIEMENTS_ET_SF_cle5d942a.pdf

Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

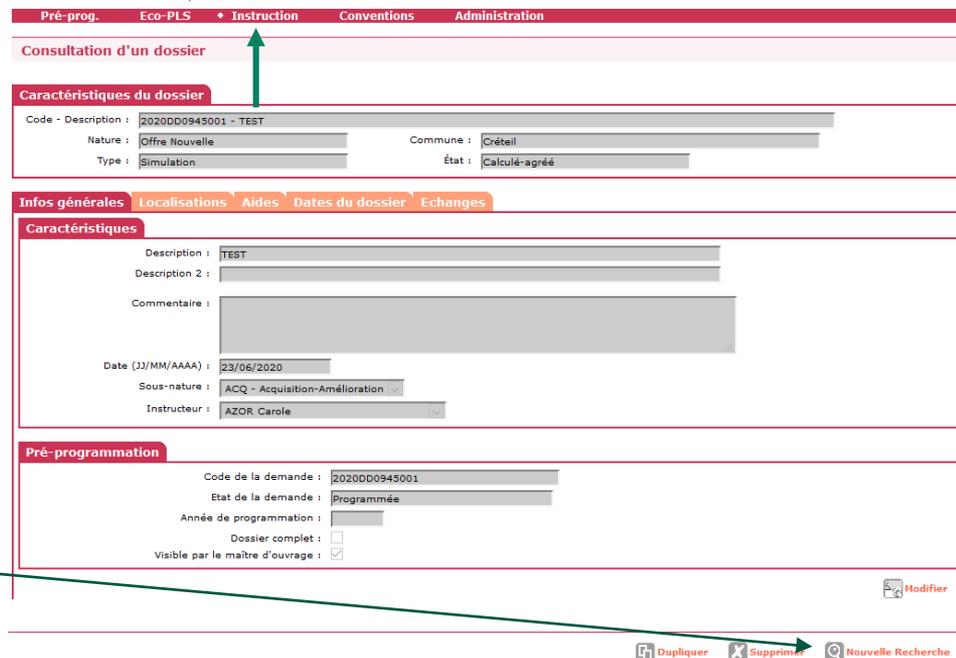
Le maître d'ouvrage doit justifier de la réalisation des travaux (Arrêté du 5 mai 2017). Le montant de la subvention est recalculé.

Menu « Instruction », rechercher le dossier à clôturer dans la rubrique « **Gestion des dossiers** »

Dossiers de financement

- ▶ Création de dossier
- ▶ Gestion des dossiers
- ▶ Informations techniques
- ▶ Décision
- ▶ Gestion des fichiers
- ▶ Demandes d'intervention
- ▶ Clôture d'un dossier

Puis cliquer sur  **Nouvelle Recherche** (bas de page)



Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

Consultation d'un dossier

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0945001 - TEST

Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil

Type : Simulation État : Calculé-agréé

Infos générales Localisations Aides Dates du dossier Echanges

Caractéristiques

Description : TEST

Description 2 :

Commentaire :

Date (JJ/MM/AAAA) : 23/06/2020

Sous-nature : ACQ - Acquisition-Amélioration

Instructeur : AZOR, Carole

Pré-programmation

Code de la demande : 2020DD0945001

Etat de la demande : Programmée

Année de programmation :

Dossier complet :

Visible par le maître d'ouvrage :

 Modifier

 Dupliquer  Supprimer  Nouvelle Recherche

Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

Rechercher par le n° de dossier ou code de la demande. Cliquer sur  Rechercher

Cliquer sur 

Résultats de la recherche

Liste des dossiers

Vis	Date	Nature d'opération	Type	État	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Numéro dossier	Code de la demande	Numéro décision
	12/12/2018	Offre Nouvelle	Prévisionnel	Contrôlé	3F RESIDENCES	ORLY-RS 74PLAI AA-58 voie Nouvelle-3F Résidences	2018DD0940220	2018DD0940220	2018DD09400336, 2018DD09400337

Gestion des dossiers

Critères

Nature d'opération :
 Type :
 État :
 Maître d'ouvrage :
 Nom de l'opération :
 Numéro dossier :
 Code de la demande :
 Numéro décision :

Cliquer dans la rubrique « Clôture d'un dossier » (bandeau de gauche)

Cliquer sur  Passage du dossier en type clôture

Accueil Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

AZOR Carole
UTHL94
Instructeur local Etat

Dossiers de financement

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Informations techniques
- Décision
- Gestion des fichiers
- Demandes d'intervention
- Clôture d'un dossier

Financements globaux

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Décision
- Clôture financement global

Passage du dossier en type clôture

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2018DD0940220 - ORLY-RS 74PLAI AA-58 voie Nouvelle-3F Résidences
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Orly
 Type : Prévisionnel État : Contrôlé

Passage en type clôture

Ce dossier est de type prévisionnel

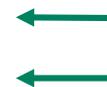
Le passage en type Clôture duplique les valeurs prévisionnelles en valeurs de clôture et permet de réaliser les décisions de clôture.

Passage du dossier en type clôture  Nouvelle Recherche 

Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

Lors du passage en clôture, GALION duplique les FAT prévisionnelles du dossier en créant les FAT de clôture

Aides			
Liste des aides			
Aide	Etat de l'aide		Vis.
Aides principales (prévisionnelle)	Contrôlé		
Aides principales (clôture)	prévisionnel		
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Contrôlé		
Prime d'insertion en IDF (clôture)	prévisionnel		
Page 1 / 1			4 éléments



Le processus d'instruction de clôture est identique à l'instruction prévisionnelle :

- Modifier et valider les informations techniques de l'aide principale (surfaces définitives, typologie...)
- Modifier et valider les informations techniques de l'aide complémentaire Prime d'insertion,
- Saisir la décision de clôture de l'aide complémentaire Prime d'insertion,
- Saisir la décision de clôture de l'aide principale PLAI,
- Editer les décisions de clôture, mettre à la signature,
- Signer les décisions de clôture dans GALION (date de signature),
- Téléverser les décisions de clôture dans GALION,
- Notifier les décisions de clôture au maître d'ouvrage.